

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Rapport sur l'Énergie	

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 18 octobre 2022,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT

- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à l'extinction nocturne des panneaux lumineux dans les lycées présenté par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la mise en place d'une conférence des lycées face à la hausse des coûts de l'énergie présenté par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif au chauffage à 19°C des salles de classe dans les lycées de la Région présenté par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif au soutien aux actions pédagogiques dans les lycées présenté par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la modification du titre 2 du rapport Energie présenté par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à l'évaluation du dispositif AREEP présenté par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la création d'un pass Rénov' pour avancer les coûts des travaux de rénovation des logements particuliers présenté par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la préparation d'un plan pour l'habitat durable et bas carbone présenté par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif au soutien à la transition énergétique des petites entreprises et à l'aide à l'achat d'un véhicule propre pour les artisans présenté par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à l'ajout du critère de souveraineté alimentaire dans le soutien à la méthanisation présenté par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la tarification solidaire dans les transports présenté par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à l'objectif d'économies de CO2 dans les contrats de territoire présenté par le groupe Printemps des Pays de la Loire;

- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif au détail dans le SRADDET des étapes et des moyens pour atteindre la neutralité carbone présenté par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la revalorisation des AREEP présenté groupe L'Ecologie Ensemble;
- le rejet de l'amendement non budgétaire pour un juste usage des écrans lumineux présenté groupe L'Ecologie Ensemble;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à l'accompagnement des entreprises dans la transition écologique présenté groupe L'Ecologie Ensemble;
- le rejet de l'amendement non budgétaire pour une revalorisation du forfait mobilités durables des agents de la Région présenté groupe L'Ecologie Ensemble;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à l'investissement vélo présenté groupe L'Ecologie Ensemble;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la motorisation électrique ou BIO-GNV des véhicules de transport scolaire présenté groupe L'Ecologie Ensemble;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à l'objectif de réduction des consommations et de mise en place d'indicateurs de suivi présenté groupe L'Ecologie Ensemble;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à un avenir durable pour Cordemais présenté groupe L'Ecologie Ensemble;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la mise en place d'un ticket climat mobilité découverte présenté groupe L'Ecologie Ensemble;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la mise en place d'un ticket climat mobilité présenté groupe L'Ecologie Ensemble;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif au volet formation du plan de sobriété présenté groupe L'Ecologie Ensemble;

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

les orientations et actions du rapport « La Région acteur essentiel de la sobriété énergétique » présenté en annexe.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

Abstentions : Groupe Démocrates et progressistes, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire, Eléonore REVEL

REÇU le 25/10/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs